

Dossier presse
Septembre 2024

Conférence de presse sur les Espaces Naturels Sensibles

**Biodiversité en Isère : un renoncement
malgré des besoins immenses**



Groupe Isère Écologie et Solidarités - Groupe d'opposition - Conseil
départemental de l'Isère



Les Espaces Naturels Sensibles : les renoncements du Département

Alors que la protection de la biodiversité fait partie de ses compétences, le Département de l'Isère est **le grand absent de cette politique**.

L'Isère n'échappe pas à cette tendance alors qu'elle dispose pourtant d'un patrimoine naturel rare: **les zones de biodiversité prioritaires (ZNIEFF) sont deux fois plus importantes en Isère que dans le reste de la France**. Elles représentent 20% du département. Or seules 1/4 de ces zones sont aujourd'hui protégées par différents types d'aires protégées (réserves naturelles, parcs régionaux, Natura 2000...). Les Espaces Naturels Sensibles n'en couvrent que 4% (cf carte à la fin du dossier de presse).

Il reste donc tant à faire ! Mais la majorité départementale annonce ne pas vouloir étendre le réseau des Espaces Naturels Sensibles, arguant que la priorité doit être menée sur la maîtrise foncière.

Cependant, cet argument ne tient pas : le Département a hérité d'une maîtrise foncière certes perfectible mais plutôt bonne par rapport aux autres départements. En effet, les collectivités publiques possèdent plus de 50% des terres des ENS. Pour atteindre un taux très ambitieux de 70-80%, il serait nécessaire de dédier moins de 4 millions d'euros à cet objectif d'ici la fin du mandat. Or, les recettes de la taxe dédiée à la préservation de la biodiversité (la taxe d'aménagement) permettra de récolter 66 millions d'euros en 4 ans.

La recherche de la maîtrise foncière n'est donc pas un problème financier. Ainsi, cela ne doit pas occulter la nécessité d'étendre le réseau des ENS et d'agir beaucoup plus fortement sur la plus grande cause de la perte de biodiversité, c'est-à-dire notre alimentation.

3/4

des zones de biodiversité prioritaires (ZNIEFF - Zone naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) ne sont pas protégées en Isère

0 objectif

d'étendre le réseau des Espaces Naturels Sensibles. Les critères de labellisation deviennent très restrictifs.

Les Espaces Naturels Sensibles, un outil précieux de pilotage pour les communes

L'ENS est un outil puissant de gestion du patrimoine naturel, **plébiscité par de nombreux acteurs de terrain, notamment des maires des communes rurales et péri-urbaines**. Il y a d'ailleurs bien davantage d'ENS locaux que départementaux.

Ainsi lors du séminaire sur les ENS d'avril 2024, une centaine de personnes, dont un grand nombre de maires et de représentants d'associations, étaient présentes et ont rappelé la pertinence de cet outil en terme de préservation de la nature sur leur territoire. Certains d'entre eux ont **interpellé les élus de la majorité sur le retard pris par le Département en matière de création de nouveaux sites, bloqués depuis 2 à 3 ans**, mais aussi sur **le peu de moyens mis à disposition par le Département pour les ENS locaux** et le **manque d'ingénierie pour acheter les terres afin de maîtriser la gestion des sites**.

Cette absence d'ambition concernant la création de nouveaux ENS, alors que la demande augmente, entraîne une surfréquentation des sites.

127

C'est le nombre d'ENS locaux gérés par des communes ou des EPCI en Isère.

19

C'est le nombre d'ENS départementaux

Taxe d'aménagement : une source de financement mal utilisée à la préservation de la biodiversité

Ce renoncement est d'autant plus incompréhensible puisque le Département bénéficie de recettes dédiées à la préservation de la biodiversité. Il faut voir la taxe d'aménagement comme une mesure compensatoire aux projets d'urbanisation et d'aménagement. On a détruit la nature d'un côté, on doit alors la protéger et la restaurer de l'autre.

La taxe d'aménagement devrait donc principalement servir au financement des politiques de protection des espaces naturels sensibles. Or seuls 7 millions d'euros sont dédiés à cette politique par la majorité départementale, sur les 16,5 millions de recette annuelle.

Cette taxe est utilisée par la majorité sur des projets qui ne sont pas voués à être financés par cette taxe. Par exemple, la restauration des jardins du musée Dauphinois a été financée par cette taxe, soit 1 million d'euros, alors qu'un jardin en ville n'est pas considéré comme un espace naturel.

16,5 millions d'euros

C'est la somme annuelle perçue par le Département grâce à la taxe d'aménagement.

Ne renoncez pas !

Ce schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles est donc un renoncement pour toutes celles et ceux qui oeuvrent pour la protection de la biodiversité, en particulier pour les communes.

Les besoins sont immenses sur cette thématique clé pour notre avenir. Il ne s'agit pas seulement de protéger les espaces naturels mais aussi d'agir sur les causes de la perte de la biodiversité.

Or, 70% des causes est dû à notre alimentation trop carnée et aux pratiques agricoles intensives. **La majorité départementale refuse d'entendre ce constat scientifique et rejette de façon idéologique nos propositions en faveur d'une meilleure alimentation et de meilleures pratiques pour la nature mais aussi pour notre santé :**

- Donner la possibilité aux collégiens de choisir un repas végétarien riche en protéine végétale tous les jours : refusé.
- Distribution un panier bio par semaine aux femmes enceintes pour combattre les effets des pesticides sur le développement du cerveau des bébés : refusé
- Créer un observatoire des haies agricoles pour mesurer non seulement les plantations des haies d'un côté mais aussi leur destruction de l'autre : refusé.

Le dogmatisme du Département est hélas irresponsable face aux enjeux de santé humaine, intimement liés à la santé de la nature.

Contact presse

Marie Questiaux

Présidente du Groupe Isère Écologie et Solidarités

marie.questiaux@isere.fr

0680429554

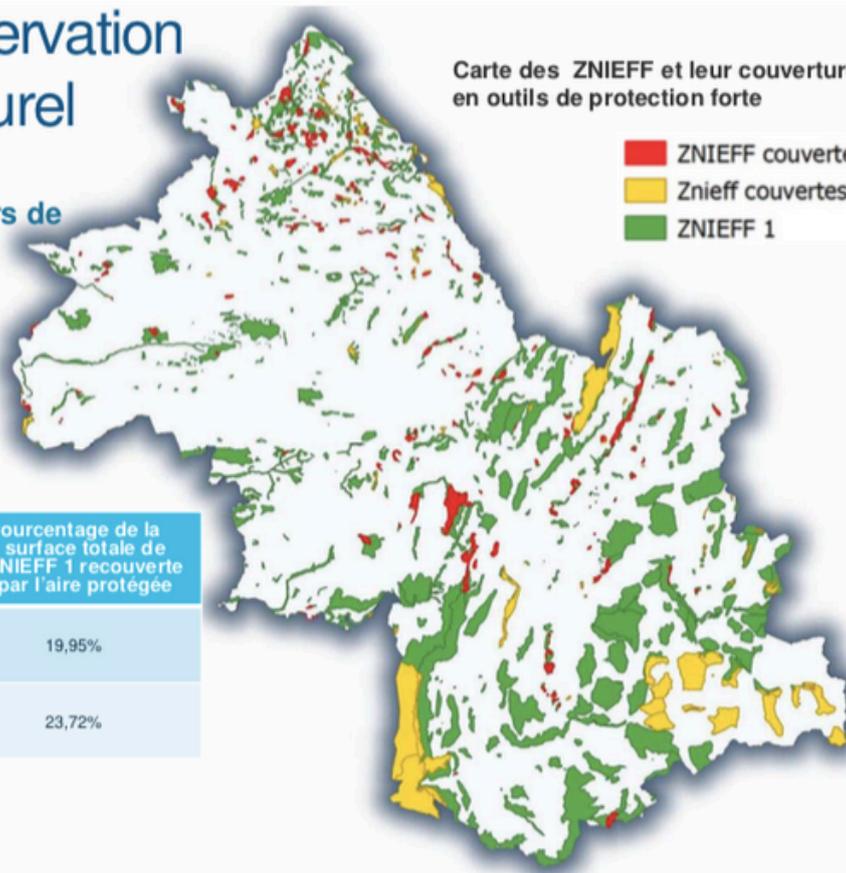


Stratégie de conservation du patrimoine naturel

Quelle couverture des réservoirs de biodiversité par les outils de protection ?

Carte des ZNIEFF et leur couverture en outils de protection forte

- ZNIEFF couvertes par des ENS
- Znieff couvertes par des aires protégées
- ZNIEFF 1



Type d'aire protégée	Surface de ZNIEFF couverte par l'aire protégée	Pourcentage de la surface totale de ZNIEFF 1 recouverte par l'aire protégée
Total surface ZNIEFF couvertes par des aires protégées (autres que ENS)	29 069 ha	19,95%
Total surface ZNIEFF couvertes par des aires protégées (ENS inclus)	34 569 ha	23,72%



En vert, ce sont donc toutes les zones prioritaires en terme de biodiversité qui ne sont pas protégées aujourd'hui